NOVEMBRE | 2020 | #057 SCC | DCC | >www.trith.fr - MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE TRITH-SAINT-LÉGER





TRAVAUX DANS LA VILLE



PERSONNES VULNERABLES...



MAIRE

D'AUTOMNE





A la découverte... DANS LES VOSGES





SPORTS

Attestations de DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE





NFORMATIONS CULTURELLES

TRISCOPE N°051 - NOVEMBRE 2020

Mensuel édité par la mairie de Trith-Saint-Léger

Service Information et Communication:

Place de la Résistance, 59125 Trith-Saint-Léger

Tél.: 03 27 24 06 69

Courriel: communication@trith.fr

Site Internet: www.trith.fr

Directeur de la publication : Dominique SAVARY Rédaction et PAO: Service Communication Charte graphique: Service Communication

Impression: Imprimerie Danquigny

Tirage: 3 100 exemplaires

Distribution: Ostrevent Espace Services



DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT L'ACCUEIL DU PUBLIC AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX SUR RENDEZ-VOUS.

Contacts:

Informations Générales: 03 27 23 75 00

Etat-Civil: 03 27 23 75 25

Affaires Scolaires: 03 27 23 75 27

Services Techniques: 03 27 24 57 57

CCAS: 03 27 25 79 01

Mairie Annexe: 03 27 29 94 21

Culture, fêtes et cérémonies : 03 27 24 69 20

Sports: 03 27 24 69 23 Jeunesse: 03 27 24 69 36

www.trith.fr

Durant la période de confinement les services municipaux sont fermés le samedi.

SAMU



POLICE



POMPIER



Police (Valenciennes): 03 27 28 28 28 Gendarmerie (Valenciennes): 03 27 22 55 00 08 10 33 35 59 EDF dépannage : 03 27 36 90 60 GDF dépannage: 08 10 42 94 29 Service des eaux : Enfance maltraitée : 119

SOS femmes battues: 01 40 33 80 60 Info-Droques: 03 27 41 32 32 08 20 32 68 83 Alcooliques anonymes: Protection des animaux: 03 27 78 62 56

Centre anti-poison: 08 25 81 28 22

Tour de garde

A la demande des médecins et de leur coordination, la liste des médecins de garde n'est plus rendue publique. Il vous faut impérativement composer le :

NUMÉRO RÉGULATEUR:

03 20 33 20 33

PHARMACIENS

Le tour de garde des pharmaciens de Trith-Saint-Léger a rejoint celui de Valenciennes-Sud. Dorénavant il faut appeler le commissariat de Valenciennes au 03 27 28 28 28 pour connaître les coordonnées de la pharmacie de garde.



Le Maire Dominique SAVARY

Chère Trithoise, Cher Trithois,

Depuis le 30 octobre notre pays est entré dans une 2ème vague de confinement afin d'enrayer l'épidémie de COVID 19 qui connaît une recrudescence avec l'arrivée de l'automne.

C'est une nouvelle période difficile avec laquelle nous devons apprendre à vivre. La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées par l'État, modifient en effet considérablement le fonctionnement de notre quotidien, et par conséquent le fonctionnement de notre collectivité. Les services municipaux reçoivent désormais sur rendez-vous afin de vous accueillir dans les meilleures conditions et dans le respect des gestes barrières.

Lors de la rentrée scolaire le protocole sanitaire a été renforcé dans les écoles et désormais les enfants à partir de 6 ans doivent porter le masque. Ces nouvelles mesures ont amené une nouvelle fois une mobilisation forte du personnel communal, et notamment le personnel d'entretien qui est à pied d'œuvre pour assurer la désinfection et le nettoyage des locaux et des équipements et renforcer ainsi la sécurité de nos enfants. Je tenais à les remercier.

Ce contexte nous a amené également à reporter voir annuler différentes manifestations. Chaque jour il convient de nous adapter pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. C'est la raison pour laquelle je vous annonce dès à présent que le colis de Noël pour nos aînés sera maintenu.

Prendre soin des plus fragiles doit être au cœur de chacune de nos actions, je souhaite vous rappeler l'importance du registre des personnes vulnérables qui permet d'apporter de l'aide aux personnes isolées.

Cette situation sanitaire a incontestablement un impact sur le monde économique et je tiens à réaffirmer mon soutien aux petits commerçants qui subissent de plein fouet cette crise.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En l'attente, nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières comme le port du masque pour nous protéger les uns les autres.

Traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

Prenez soin de vous.

Vive TRITH-SAINT-LEGER Dominique SAVARY, Votre Maire

L'armistice de 1918 commémoré



Dominique Savary, Maire, une délégation du Conseil Municipal et Gilbert Van-Lierde, président du Cartel des Anciens Combattants, ont commémoré l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale de 1914 - 1918. Cette commémoration a eu lieu dans

le contexte particulier lié à la situation sanitaire. Après le dépôt de gerbes au monument aux morts, Monsieur le Maire a fait observer une minute de silence. Le premier Magistrat a ensuite rappelé l'horreur de la guerre et a délivré un message de paix.

Vos adjoints



M. Jean-Paul DUBOIS
Premier Adjoint chargé des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, du cadre de vie.



Mme Malika YAHIAOUI
Deuxième Adjoint chargé de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse.



M. Dominique PRÉSEAU
Troisième Adjoint chargé du quotidien, de la commission locale de sécurité et de la prévention de la délinguance.



Mme Marie-Claire BRUGGEMAN Quatrième Adjoint chargé de la formation, de l'insertion et du handicap.



M. Robert LAGACHE
Cinquième Adjoint chargé
des sports, des activités
physiques et de l'handisport.



Mme Christelle CHOPIN Sixième Adjoint chargé des oeuvres sociales.



M. Philippe POTEAU
Septième Adjoint chargé des fêtes et cérémonies.



Mme Alexa DUSOL Huitième Adjoint chargé du commerce, de l'artisanat et du logement.



> Bienvenue aux bébés

Aspasia Lelli Leni Marant

> Ils nous ont quittés

Clotaire Colin Gisèle D'Havé née Vandormael Antonio Vecchiola Marc Verriez Lucienne Delbecq née Leblanc Marcelle Bisiaux née Gustin Claude Gransard



CARTE PASS SENIOR

- Vous avez 65 ans
- Vous êtes non imposable
- Vous pouvez bénéficier de la care «PASS SENIOR» à tarif réduit

Veuillez vous munir de :

- L'avis de non imposition 2020 sur les revenus 2019
- Un justificatif de domicile
- Une Carte Nationale d'Identité
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public ou des espèces pour le paiement de votre participation d'un montant de 15 euros.

Les inscriptions auront lieu:

- Au CCAS, les 2-8-15 décembre 2020 de 9h30 à 11h30
- A la Mairie Annexe, le 7 décembre 2020 de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

INFORMATION AUX PARENTS



Dans le cadre des mesures sanitaires liées à la COVID 19, les tickets de cantine et périscolaire ne sont plus collectés par les animateurs et les enseignants.

Désormais, en fonction de la fréquentation des services par votre (vos) enfant (s), un relevé du nombre de tickets à remettre aux affaires scolaires vous sera adressé à la fin de chaque mois. L'achat des tickets se fait quant à lui toujours sur

rendez-vous en mairie.

Pour les enfants ayant changé de cycle (passage de la maternelle à l'élémentaire, de l'élémentaire au collège), les tickets de restauration scolaire et de périscolaire restant en votre possession seront remboursés par la perception sur remise des tickets et d'un RIB, déposés aux affaires scolaires et sur rendez-vous.

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SERVICE JEUNESSE ET DU SERVICE FÊTES ET CÉRÉMONIES

Service Jeunesse : le service vous accueille désormais en Mairie. En cette période de confinement il vous reçoit sur rendez-vous, contactez- le au 03.27.23.75.00

Service Fêtes et Cérémonies : le service est transféré dans les locaux du service culturel, rue Sautter - Hameau du Poirier - Tél : 03.27.24.69.20



Environnement et cadre de vie ...

De nouveaux services en perspective financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Avec les bouleversements d'ordre climatiques et sanitaires, il est légitime que la question de l'environnement et du cadre de vie soit au coeur de nos préoccupations. La question environnementale et de la transition énergétique, qui touchent sous différentes formes à notre vie quotidienne, prendront davantage d'importance encore dans la vie de nos enfants. Les élus ont conscience de la nécessité d'agir avec les moyens qui sont ceux d'une collectivité territoriale pour améliorer notre environnement et notre cadre de vie.

Dans une ville comme la nôtre fortement marquée par une urbanisation liée à l'industrie, beaucoup a déjà été fait en matière de programmes d'assainissement, de voirie, fleurissement, déchèterie (apport de déchets verts), suppressions de dépôts sauvages, amélioration du cadre de vie. Nous avons aussi beaucoup lutté pour conjuguer environnement et santé. De multiples actions ont été menées pour dénoncer les méfaits de l'amiante sur la santé des travailleurs et des populations.

Les baisses successives des financements d'État et la suppression progressive de la taxe d'habitation limitent les actions au service de la population. C'est dans ce contexte précis que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a décidé l'application d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le produit de cette taxe permettra de financer de nouveaux projets comme la collecte en porte-à-porte deux fois par mois d'avril à septembre des déchets verts réclamés avec raison par beaucoup de nos concitoyens.

> Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et plus vite pour répondre aux enjeux environnementaux dans le sens de l'intérêt général.

Nous avons besoin pour ce faire de financer ces nouveaux projets, proposer de nouveaux services aux habitants et améliorer encore le cadre de vie. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la mise en place de la collecte en porte-à-porte des déchets verts, la rénovation du tissu urbain, l'accueil des entreprises créatrices d'emplois, la requalification des friches industrielles, la lutte contre les dépôts sauvages et la préservation de notre environnement. Ces actions se feront en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Conscients des difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, les élus réfléchissent à limiter l'impact fiscal.

Horaires des déchetteries du SIAVED :

Depuis le lundi 26 octobre 2020, les déchetteries du SIAVED sont passées aux horaires d'hiver:

Horaires d'ouverture : lundi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h - dimanche de 9h à 12h. Avant de vous déplacer en déchèterie, vérifier les horaires d'ouverture et les déchets acceptés en consultant le site internet du SIAVED www.siaved.fr - numéro vert : 0 800 775 537



et petits chantiers, Triscope a rencontré Jean-Paul Dubois, Adjoint au Maire, chargé des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, du cadre de vie, afin de faire le point sur ces questions.

LE QUARTIER DU FORT EN TRAVAUX

Dans la continuité des travaux exécutés rue Henri Durre, rue Curie, rue des Martyrs, les travaux ont commencé rue Jean Jaures et rue André Gourdin. La requalification de l'intersection en bas de la rue Jean Jaurès ainsi que des abords de la place Nelson Mandela sont également

à l'ordre du jour.



La première phase de travaux a eu pour objectif la transformation du réseau basse tension. Il s'est agi de supprimer les câbles aériens et de mettre le réseau aux normes actuelles. Ces travaux ont commencé pendant l'été. Les câbles sont enfouis ou alors installés en façade. Pour ces travaux, la Ville a signé une convention avec le SIDEGAV (syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz du Valenciennois). L'entreprise SATELEC mandatée par le SIDEGAV a commencé les travaux consentis par les riverains. Avec le dossier de la rue Jean Jaures, la Ville a obtenu un deuxième dossier de subvention pour la rue André Gourdin. Des restrictions de circulation sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux. Des informations sont données en fonction de l'avancée de ceux-ci. Si ces travaux concernent d'une part le réseau basse tension, ils concernent d'autre part, le remplacement d'une cinquantaine de compteurs d'eau rue Jean Jaures et rue André Gourdin. Ces remplacements sont gérés

par le syndicat des eaux du Valenciennois. À terme, ces travaux commencés rue Jean Jaures et rue André Gourdin concernent donc le réseau basse tension, les compteurs d'eau, mais aussi France Télécom, ainsi que la réfection de l'éclairage public, des trottoirs et chaussées, des bordures et caniveaux. Dès que les travaux d'enfouissement seront terminés, la ville communiquera le projet global lors d'une réunion citoyenne. Dans ce secteur, la requalification de l'intersection des rues des Martyrs, Ghesquière et Jaurès est également prévue ainsi que la requalification des espaces verts aux abords de la place Nelson Mandela.

UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION

La troisième et dernière tranche des travaux de la rue Louis Lemoine consistera à relier la rue Curie à la rue des Près. La complexité des travaux est inhérente à la nature du sol au regard de la proximité de l'Escaut. L'utilisation de structures particulières sera nécessaire pour la future chaussée.



CENTRE-VILLE: UN PROJET GLOBAL DE LA MAIRIE AU CHEMIN DU HALAGE

Dans la continuité des travaux effectués devant la mairie, c'est le parvis de l'église qui est actuellement en travaux. Ceux-ci sont partie intégrante d'un projet global qui va de la mairie au chemin du halage aux abords de l'Escaut. Notons qu'il y a 15 mètres de dénivelé entre la mairie et le centré aquatique Marcel Robert. Un cheminement pour personne à mobilité réduite est créé de la mairie à la rue Henri Durre à l'endroit de la Caisse d'Épargne. Devant la mairie, une plate-forme élévatrice a été installée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services. Dans les prochaines semaines, les plantations seront effectuées. Ainsi, ces aménagements terminés il y aura davantage d'espaces verts qu'auparavant. Dans ce secteur, c'est aussi l'aménagement du parking longeant la rue Curie qui va être aménagé. Afin de fluidifier le stationnement, une zone bleue gratuite sera instaurée sur le parking face à la mairie.

RUES LANGEVIN ET CASANOVA

Suite à la réunion citoyenne organisée pendant l'été, la pose de ralentisseurs avec jardinières est à l'étude afin de limiter la vitesse. C'est en attente d'un plan de circulation global dans la commune que ces aménagements seront réalisés après avoir été validés par les riverains.

RUES VOLTAIRE ET DE L'HUMANITÉ

C'est aussi suite à une réunion citoyenne organisée pendant l'été que le syndicat intercommunal de l'aérodrome est intervenu auprès des Autos-Ecoles afin que les véhicules adaptent leur vitesse et limitent celle-ci afin de ne pas créer de nuisances.

VIDÉO-SURVEILLANCE



Le Centre de Sécurité Urbaine est installé reliant une quinzaine de caméras et deux caméras nomades. Les procédures de mise en place sont en attente d'autorisation des pouvoirs publics. Ces caméras sont un complément des différentes démarches effectuées cette dern'ière période pour enrayer les incivilités. Ainsi, le 22 juin dernier, Dominique Savary, Maire, rencontrait M le Sous-Préfet pour lui faire part de nos problématiques de délinquance et de rodéos urbains, le 7 septembre, M le maire rencontrait Mme la procureur de la République Adjointe. Durant la période d'août à septembre furent mises en place des actions de surveillance menées par une société de gardiennage. Aujourd'hui, le Groupement Partenariat Opérationnel ayant ses limites c'est un Groupe Local du Traitement de la Délinquance qui est en cours de création. Les GLTD permettent de renforcer pour une durée limitée, sur un site sensible, les actions de la police, de la justice et des services sociaux. Ce dispositif se révèle un outil efficace pour anticiper, par exemple, les violences urbaines, analyser les causes de leur survenue et faire baisser la délinquance dans un secteur donné. De mi-juillet à mi-septembre, c'est plus de 60 contrôles qui furent menés par les forces de police. Par ailleurs, Dominique Savary, Maire, est intervenu auprès de Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur afin d'attirer toute son attention sur ces problèmes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Ville a le souci de rendre les bâtiments communaux moins énergivores. Dans cette perspective, plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude afin de saisir l'opportunité de possibles aides et subventions afin d'aller dans ce sens. Triscope reviendra dans ces prochaines éditions sur cette question qui retient toute l'attention des élus.

UN PROJET DE MAISON'ÂGE À LONG TERME

L'accueil des personnes âgées est au centre des préoccupations du Conseil Municipal. Cette question n'est pas nouvelle. Ne dit-on pas qu'on mesure le degré de civilisation d'une société à la place qu'elle accorde aux personnes âgées ? Nous nous inscrivons dans cette perspective. Aujourd'hui nos aînés ont besoin de lieux qui conjuguent le confort, la sécurité et l'intergénérationnel. Différentes études ont démontré la pertinence d'un projet de Maison'âge sur notre commune. C'est un projet que vos élus retiennent, car il correspond à un réel besoin. En effet, de nombreuses personnes âgées vivant seules expriment le besoin de se sentir entourées. Avec le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) présidé par Isabelle Choain, la Ville a l'objectif de répondre favorablement à ce besoin. Compte tenu de l'importance de ce projet, chacun a conscience qu'il ne pourra pas se réaliser à court ou moyen terme. En effet, le SIVU a une programmation établie et nous devons nous inscrire dans un calendrier d'études, de demandes de subventions et de réalisation de travaux. Dominique Savary, Maire, et par ailleurs Vice-Président du SIVU est partisan de la réalisation de ce projet de Maison'âge. Il proposera au Conseil Municipal et à ses collègues du SIVU, que ce projet se réalise devant les « Godenettes » à proximité du complexe sportit Jean-Marie Canonne. Cette localisation a en ettet, l'avantage de mettre en avant l'intergénérationnel.





Enfants et adolescents à l'ACM et au LALP

L'ACM, L'Accueil Collectif des Mineurs, et le LALP, Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, ont accueilli les enfants et les adolescents pendant la période des vacances d'automne.

Les adolescents du LALP embellissent le mobilier urbain et améliorent notre cadre de vie

Les adolescents qui ont participé aux activités du LALP ne se sont pas ennuyés. Entre les activités sportives comme la pratique du badminton du futsal ou du basket, l'atelier roller, l'accobranche ou encore les séances de cinéma, les adolescents ont également effectué des randonnées en trottinettes cross et participé activement aux séances de Hip Hop et de bowling. Sur le site de l'étang, les adolescents ont pu exprimer leur créativité dans le domaine du tag graph au travers d'une activité citoyenne en participant à la rénovation du mobilier urbain qui avait été dégradé. Les grands du centre aéré ont également été associés à cette activité dans le cadre de la découverte du LALP. Félicitations à nos artistes en herbe!



A l'ACM primaire:

C'est au groupe scolaire Gustave Eiffel, que les enfants étaient accueillis. Cet ACM d'automne a permis aux enfants qui l'ont fréquenté de se divertir et de « s'oxygéner ». Les animateurs ont mis en oeuvre un programme varié composé de différents jeux et de sorties : jeux de connaissance, coloriage, yoga, pâte à sel, jeux de l'oie, jeux musicaux, douaniers contre contrebandiers, création de marionnettes, séances piscine, chant au Théâtre des Forges, jeu Incroyable Talent à la salle Jacques Anquetil. Les animateurs ont comme à leur habitude tout mis en oeuvre pour que les enfants passent des vacances actives.

A l'ACM maternel:

Basés également au groupe scolaire Gustave Eiffel, les petits ont également participé à des activités variées en fonction de leur âge. Cet ACM était basé sur le thème du monde du spectacle. Les enfants furent invités à travailler sur l'imaginaire et la créativité. L'équipe d'animation et de direction ont eu à coeur de développer l'autonomie des enfants, leur motricité et mettre en avant les valeurs se rapportant aux respects des autres. Cette période a également été l'occasion pour les enfants de participer à des activités diverses. Parmi celles-ci: le parcours sportif, le spectacle de magie, les activités manuelles, l'éveil musical, le spectacle «sur la piste des arts», et la ferme itinérante.

Les animateurs des ACM et du LALP ont fait preuve d'ingéniosité pour organiser au mieux ces activités en respectant un protocole strict lié à la situation sanitaire.





Séjour dans les Vosges 40 enfants à la découverte

Les vacances d'automne ont été synonyme de découverte pour nos jeunes ambassadeurs trithois. Retour sur un séjour vivifiant.

40 enfants de la commune âgés de 6 à 10 ans ont séjourné dans les Vosges à l'initiative de la Municipalité. Encadrés par sept animateurs, les jeunes colons étaient basés à Fresse-Sur-Moselle. Le centre de vacances « La Colline » les a accueilli durant une semaine. Ce séjour a permis aux enfants de reprendre un second souffle durant les vacances d'automne. Ils ont eu la chance de pouvoir s'évader, s'aérer l'esprit. Rappelons que beaucoup d'enfants n'ont pas eu la chance de pouvoir voyager cet été à cause de la crise sanitaire. Ce séjour leur a ainsi permis de participer à des activités ludiques, pédagogiques et inédites. Les enfants n'ont pas caché leur joie de se retrouver et ce malgré un contexte particulier. Les activités de plein air ont permis à nos jeunes concitoyens de s'oxygéner et de découvrir cette belle région des Vosges. Sur place, les participants à ce séjour, ne se sont donc pas ennuyés puisque des activités variées étaient au programme. Les enfants ont découvert la région grâce, notamment, à plusieurs randonnées pédagogiques. Ils ont eu l'occasion de participer à des séances d'équitation, ont construit des cabanes dans la forêt et se sont essayés à la luge sur rail. La confiserie « Bressaude » a permis à nos jeunes ambassadeurs de découvrir cet établissement et bien sûr de déguster les bonnes confiseries. Les enfants ont passé de bonnes vacances grâce au travail de l'équipe d'animation.





HOMMAGE...

Trith-Saint-Léger a rendu hommage à la mémoire de Samuel Paty



amuel Paty, qui avait 47 ans et enseignait l'histoire- géographie dans un établissement scolaire de Conflans-Sainte-Honorine a été assassiné par un extrémiste religieux. Comme partout, Trith-Saint-Léger a rendu hommage à cet enseignant. Le drapeau fut mis en berne sur la façade de la mairie et un moment de recueillement a été observé dans les services municipaux.



Une minute de silence a été observée dans les services municipaux, ce fut l'occasion pour Mme Malika Yahiaoui, Adjointe au Maire, d'honorer la mémoire de Samuel Paty, et de rappeler l'importance de se rassembler et de rester vigilant pour défendre les idées de Liberté, d'Egalité et de Fraternité face à

Dans les écoles...

La lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices a été lue dans les établissements scolaires. C'est avec une grande émotion que la communauté éducative a rendu hommage à Samuel Paty.

« Les enfants ont une curiosité illimitée et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable : « Les enfants ont en eux des germes, des commencements d'idées » Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde; leur âme recèle des trésors à fleur de terre : il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur. Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années oeuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et ce jour là, bien des choses changeront. »

Jean Jaurès, Lettre aux instituteurs et institutrices, 15 janvier 1888









Il existe différents dispositifs pour venir en aide aux personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse du logement, du transport, ou bien encore de l'accès au travail ou à la formation.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de soutien aux Personnes en situation de handicap, deux agents du CCAS vous reçoivent sur rendez-vous au 03 27 25 79 01 pour vous aider à remplir les formulaires administratifs afin d'améliorer votre vie quotidienne et faciliter votre autonomie.

LE CCAS UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES AU HANDICAP

Mme Béatrice CHATELAIN vous accueille et vous accompagne dans le cadre de votre demande d'allocation en lien avec les aides humaines telles que :

- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui a pour but de garantir un revenu minimum afin de faire face aux dépenses de la vie courante,
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui est une aide financière destinée à compenser les besoins liés à la perte d'autonomie,
- les divers aménagements qu'il s'agisse du logement ou bien encore du véhicule ;
- la Carte Mobilité Inclusion (CMI) qui remplace les précédentes cartes permettant d'obtenir une priorité d'accès aux places assises notamment dans les transports en commun ; ainsi qu'en matière de stationnement pour utiliser gratuitement et sans limitation de durée les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Mme Béatrice DEBAILLEUX est à votre disposition pour vous informer sur les aides en lien avec la formation professionnelle. Travaillant en étroite relation avec Cap Emploi, Mme DEBAILLEUX est la référente pour vous aider dans vos démarches professionnelles en lien avec votre handicap.

Elle est également à votre service pour vous aider dans votre demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) qui atteste officiellement de votre handicap et vous permet de bénéficier de mesures spécifiques d'aides à l'emploi et à la formation.

Mesdames CHATELAIN et DEBAILLEUX travaillent en étroite collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui a pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller des personnes en situation de handicap et leur famille, ainsi que de sensibiliser les citoyens au handicap. Elle étudie votre situation pour répondre à vos besoins en lien avec votre handicap.

UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE





Les normes d'accessibilités doivent permettre aux personnes en situation de handicap de circuler avec la plus grande autonomie possible en accédant aux Équipements Recevant du Public (E.R.P). Dans ce cadre, la mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite grace à une plateforme élévatrice, des travaux sont également en cours pour la bibliothèque et la salle Jacques Prévert au Poirier.



COVID-19 – LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES ACTIVÉ

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID, notre commune a activé le registre nominatif personnes vulnérables. Pour rappel ce registre permet d'inscrire les personnes vulnérables et isolées afin de les contacter pour leur apporter conseils, soutien et assistance.

Comment procéder ?

Sur le même modèle que le plan canicule, les personnes ont la possibilité de demander leur inscription, ou celle d'un tiers, sur ce registre nominatif afin d'être contactées en cas de mise en œuvre du plan d'alerte.

L'inscription au registre communal des personnes vulnérables ou isolées est facultative. Elle est basée sur le volontariat. Elle peut être faite par l'intéressé(e), par son représentant légal, ou un tiers (parent, médecin, service à la personne intervenant, voir même un voisin).

Les informations suivantes sont nécessaires :

Nom, Prénom, date de naissance, adresse, n° de téléphone et ou n° de portable, le cas échéant le n° du ou des services intervenant au domicile, les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence, la date de la demande, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la démarche.

Vous pouvez communiquer ces éléments d'information directement au CCAS par téléphone au **03 27 25 79 01** ou par courriel à **ccas@trith.fr**

Les personnes figurant sur ce registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations ou leur radiation du registre.

La tenue et la coordination de ce registre est assurée par le CCAS en lien avec l'ensemble des services municipaux.

Qui est concerné par ce dispositif?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes handicapées bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Tribune libre...

Conformément au réglement intérieur du Conseil Municipal, les groupes politiques sont invités à s'exprimer librement dans le magazine municipal.

Trith Saint Léger au coeur

Avec le confinement, notre vie est bouleversée. Le monde culturel est particulièrement impacté par la situation : les lieux de spectacle, les cinémas, les musées, les bibliothèques, mais aussi les librairies ont été contraints de baisser le rideau.

A l'échelle de notre commune nous avons dû, notamment, fermer notre théâtre, reporter annuler nos spectacles, grandes manifestations les fédératrices telles que la fête de la Musique ou bien encore le 14 juillet. A cette heure nous ne savons pas encore si les festivités de Noël pourront être assurées mais une chose est sûre si nous pouvons les maintenir elles se dérouleront conditions dans des particulières.

Sachez que dès que nous aurons l'autorisation de l'Etat tant attendue, les festivités (assemblées, repas, etc...) par nos associations et comités de fêtes reprendront.

Les élus, le personnel communal, les services techniques, le CCAS sont mobilisés pour vous venir en aide dans cette période difficile que nous traversons.

Philippe POTEAU Adjoint en charge des fêtes et cérémonies

Ensemble TSL

La décapitation d'un professeur en face d'un collège a plongé le pays dans l'effroi. Après un tel drame nous avons tous le devoir de trouver les bonnes réponses. L'obscurantisme religieux n'a pas sa place dans la République. Mais, la droite et le gouvernement font de la surenchère : Darmanin lâche le mot « fatwa ». toujours prompt à échauffer les esprits. Macron fidèle à son vocabulaire guerrier parle d'une peur qui va « changer de camp ». Bref un écran de fumée pour masquer les vraies responsabilités : c'est Sarkozy qui a mis en danger le tissu associatif en baissant drastiquement les subventions. Les associations menaient un travail d'éducation populaire au plus proche du terrain et désamorçaient beaucoup de situations explosives. On voit le résultat aujourd'hui : les religieux occupent le terrain, des zones de non droit se sont développées. Certes, là où il y a des phénomènes de radicalisation, il faut de la sévérité. Mais la solution, c'est plus d'éducation, partout, pour tous.

Christophe VANHERSECKER

L'avenir en toute sécurité

Non communiqué

Une nouvelle activité à Trith Tonic

Françoise Laurent, présidente de trith Tonic a ouvert l'assemblée générale de l'association en demandant aux personnes présentes de bien vouloir respecter les gestes barrières. Elle a souhaité la bienvenue aux licenciés qui ont pris de leur temps pour assister à cette réunion annuelle. 149 personnes sont désormais adhérentes de Trith Tonic, ce nombre a doublé depuis l'année 2016. La présentation des différents rapports n'ayant soulevé aucune observation, les licenciés ont décidé d'intégrer une nouvelle activité : le workout rockout aérobic. La présidente a tenu à remercier et féliciter les bénévoles. Françoise Laurent a lancé un appel « Nous ne sommes jamais assez nombreux, et dès à présent je fais appel aux volontaires afin de les former en interne et les préparer à prendre le relais dans deux ans, date du renouvellement des mandats. L'assemblée générale s'est clôturée par le tirage au sot de deux cartes cadeaux.



Very Bad Trith en AG



L'association Very Bad Trith a tenu son assemblée générale dans le contexte sanitaire particulier que chacun connait. Dimitri Vaillant, président, a brièvement résumé les activités du club. Deux tournois de badminton se sont déroulés cette année, mais la saison a été fortement perturbée à cause du confinement. Pour cette association aussi la convivialité se conjugue aux activités sportives puisque la galette des Rois fut dégustée en début d'année. Après la présentation des différents rapports présentés par Aurélie Boveroux, secrétaire et Yannick Caillaux, trésorier, les membres présents les ont chaleureusement félicités pour leur travail bénévole. Leur situation professionnelle ne leur permettant plus d'assurer leurs fonctions, les membres présents à l'assemblée générale ont élu à la fonction de secrétaire : Pierre Dessaint, et à celle de trésorier : Sébastien Vanpeene.

L'actualité du club de Tennis

Daniel Valentin, président du club de tennis, a bien voulu communiquer à Triscope quelques éléments d'information concernant d'une part le tournoi Open et d'autre part le tournoi jeunes. Le tournoi Open a rassemblé 167 participants qui ont respecté les mesures sanitaires imposées par la fédération et la municipalité. Ce tournoi s'est déroulé sur trois semaines. Il concernait des seniors, féminines et masculins en simple $2^{\text{ème}}$ série, $3^{\text{ème}}$ série et $4^{\text{ème}}$ série. Durant ce tournoi, les trithois ont tiré leur épingle du jeu. Antoine Tanfin gagne la compétition pour la quatrième fois en $2^{\text{ème}}$ série. Jonathan Margerin se classe également premier en $4^{\text{ème}}$ série alors qu'Amandine Margerin s'empare de la victoire $4^{\text{ème}}$ série. Notons aussi qu'en catégorie 3^{5} ans dame, la finale a opposé deux trithoises. Ingrid Deman a battu Hélène Soltisiak. Dans la catégorie, 5^{5} ans, c'est Jean-Christophe Delattre qui remporte la victoire alors qu'en catégorie 6^{5} ans, c'est aussi un trithois en la personne de Michel Piecuech qui termine premier. S'agissant du tournoi jeune, il a concerné les joueurs âgés de 1^{6} à 1^{8} en filles et garçons. Le tournoi s'est déroulé normalement jusque l'annonce du second confinement. Des finales ont néanmoins pu être jouées. Les jeunes Martin Amiaux, Noémie Pommerole, Jeanne Deudon, Mélanie Clément, Marius Pottier et l'ensemble des jeunes de la catégorie 8^{6} - 1^{6} ans ont eu l'occasion de montrer leur talent naissant



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

à

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le : à :
Demeurant:
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret
n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face
l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹ :
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité ³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
\square Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
\square Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires
Fait à :
Le: à:
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature:

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

 $^{^2}$ A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le : à :
Demeurant:
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret
n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à
l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹ :
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité ³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires
Fait à :
Le: à:
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement) Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

REPAS OFFERT AUX PLUS DE 60 ANS

A l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité vous offre le restaurant à domicile en vous proposant la livraison d'un repas confectionné par notre personnel de la cuisine centrale.

Le VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020 pour le secteur du Poirier, à partir de 14H*

Le SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020 pour le secteur du centre-ville, à partir de 9H*

DISTRIBUTIONS DE NOËL

En raison du contexte sanitaire les salles municipales sont fermées au public.

La municipalité vous invite donc à retirer colis et cadeaux de Noël sous forme de DRIVE.

COLIS DE NOËL AUX AÎNÉS :

Le JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 de 9h à 12h **

JOUETS DE NOËL AUX ENFANTS :

Le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020 de 10h à 16h30 **

- * Pour éviter le gaspillage alimentaire si vous ne souhaitez pas bénéficier du repas merci de contacter le service des oeuvres sociales au 03 27 23 75 00
- ** Toutes les modalités vous seront précisées sur le coupon qui vous sera adressé par courrier.

Lors de votre déplacement, veuillez vous munir de votre attestation et respecter les régles sanitaires.

A l'affiche

Pour toules les manifestations, numérotées (sans le gradin). De

es manifestations, le public sera installé sur chaises, non ans <mark>le gradin). De plus, le port du masque sera obligatoire</mark>

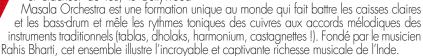
Danses et musiques du monde

/// Dimanche 17 janvier à 16h00 :

Bollywood Masala Orchestra : "Spirit of india"

Entre tradition et tradition modernité, musique spirituelle indienne classique aux célèbres chansons romantiques de Bollywood, ce spectacle couleurs, en emmènera le public dans un voyage spectaculaire, festif et dansant, du Rajasthan à Mumbai.

Composé de musiciens, chanteurs, danseuses, acrobates et cracheur de feu, le Bollywood

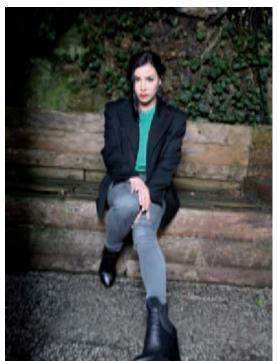




Concert

/// Vendredi 29 janvier à 20h30 :

Olivia Ruiz : "Bouches cousues"



Derrière l'interprète de « La femme chocolat » ou plus récemment de « Mon corps mon amour » se cache une femme délibérément empreinte de ses racines et cherchant à reconnecter les fils arrachés par l'histoire de l'exil.

Un concert comme un voyage poétique sur la thématique dessinée par Olivia dans « Bouches cousues » : le déracinement et la quête identitaire.

avec : Olivia Ruiz (chant), Vincent David (guitare), Franck Marty (multi-instrumentiste), David Hadjadj (claviers), Mathieu Denis (basse et contrebasse), Jérémie Lippmann (mise en scène)
Création Créée en association avec le Théâtre + Cinéma - Scène nationale Grand Narbonne

© crédit photo : Sydney Carron

Médiathèque

Pendant le confinement la Médiathèque se transforme en drive

A l'initiative de la CAPH, la Médiathèque lance un service drive afin que le public puisse continuer à emprunter des ouvrages durant ce second confinement.

Comment faire?

- Contacter la médiathèque par téléphone du mardi au vendredi au **03 27 20 25 00** pour réserver les documents après les avoir identifiés sur le portail du réseau de Lecture Publique de la Porte du Hainaut. Seuls seront prêtés à Trith-Saint-Léger les documents disponibles de la médiathèque;
- Une fois la « commande » préparée, la médiathèque vous contactera et conviendra avec vous du créneau pour venir rechercher les ouvrages. Il suffira alors de se présenter à la médiathèque : l'entrée se trouvant sur le côté du passage vers l'école maternelle Paul Bert, devant la porte d'issue de secours à l'arrière du bâtiment

Votresite:

www.wikitrith.fr/theatre



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE VOTRE SERVICE CULTUREL

RECEVEZ CHAQUE MOIS
LE PROGRAMME DE VOS
ANIMATIONS ET SPECTACLES

>INFOS & RÉSERVATIONS

Service culturel - Rue Sautter - Hameau du Poirier - Tél : 03 27 24 69 20 MERCI DE STATIONNER SUR LA PLACE A PROXIMITE DU THEATRE

Licence n°1: 1029278 - Licence n°3: 1029279